



Chère Consœur, cher Confrère,

Veillez trouver ci-après les actualités et les liens vers le site internet du CDO 33 :

- **Votre contrat de remplacement évolue.**

Comme indiqué dans notre précédente communication, le contrat de remplacement en ligne a été mis à jour. Vous n'avez donc plus besoin de rajouter le numéro URSSAF de façon manuscrite : <http://gironde.ordremk.fr/vos-demarches/contrat-de-remplacement-en-ligne/>

- **Covid-19 : vous souhaitez déposer une demande d'entraide ?**

Dans le cadre de sa mission d'entraide, le Conseil national a mobilisé une aide exceptionnelle de 550 000 euros pour soutenir financièrement nos confrères les plus durement touchés pendant la crise et dont les effets perdurent. ATTENTION, vous n'avez que jusqu'au 30 septembre pour déposer une demande.

Pour plus d'informations cliquez sur le lien suivant :

<http://gironde.ordremk.fr/2020/08/04/covid-19-comment-deposer-une-demande-dentraide/>

- **Pour rappel : la fin du dispositif de distribution de masques aux professionnels de santé est programmée en semaine 40 (du 28 septembre au 4 octobre 2020).**

Pour plus d'informations cliquez sur le lien suivant :

<http://gironde.ordremk.fr/2020/08/04/fin-du-dispositif-de-distribution-de-masques-et-de-certains-epi/>

- **Recommandations d'un test de dépistage SARS-CoV-2 par RT PCR pour les professionnels de santé**

La Direction Générale de la Santé (DGS) recommande un dépistage de SARS-CoV-2 par RT-PCR à tout professionnel de santé ayant des symptômes évocateurs de COVID-19, identifié comme personne contact d'un cas de COVID-19, ayant participé à un rassemblement de nombreuses personnes (repas de famille, mariages, festivals, concerts, funérailles, etc.), de retour d'une zone à risque ou revenant de congés quelle que soit la zone de villégiature, s'il prend en charge des patients fragilisés (immunodéprimés, insuffisants respiratoires, sujets âgés).

Pour plus d'informations cliquez sur le lien suivant :

<http://gironde.ordremk.fr/2020/08/23/recommandations-dun-test-de-depistage-sars-cov-2-par-rt-pcr-pour-les-professionnels-de-sante/>

N'hésitez pas également à consulter notre FAQ spécial COVID :  
<http://gironde.ordremk.fr/foire-aux-questions/>

Bien cordialement,

**La Commission Communication**